

Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Effectuer les retraitements extracomptables sur la liasse fiscale pour déterminer le résultat fiscal et calculer l'IS

PUBLIC

Collaborateurs des services comptables, fiscaux et financiers en charge de la déclaration d'IS - Avocats - Experts-comptables - Leurs collaborateurs

PRÉ-REQUIS

Connaître les principes de construction du résultat comptable

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Support détaillé et aisément utilisable de retour en entreprise

Tableaux de synthèse sur les questions-clés à se poser pour établir ou contrôler un résultat fiscal

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux

Code
1321

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
2 045 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Réaliser les travaux préalables à toute détermination d'un résultat fiscal
- Analyser sous l'angle fiscal les charges, amortissements et provisions enregistrés comptablement pour procéder aux réintégrations extracomptables
- Déduire les revenus ou plus-values bénéficiant de régimes fiscaux dérogatoires
- Calculer le résultat fiscal pour appliquer les taux d'IS au résultat fiscal bénéficiaire ou gérer le résultat fiscal déficitaire

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Réaliser les travaux préalables à toute détermination d'un résultat fiscal

Evaluer la valeur juridique des sources d'informations disponibles

- Les sources du droit fiscal
- Leur hiérarchie
- Cas pratique : rechercher et citer les sources du droit permettant de conclure au rattachement d'un produit à un exercice comptable

S'approprier la démarche méthodologique de la détermination d'un résultat fiscal

- Le principe de connexion entre comptabilité et fiscalité
- Le mécanisme des retraitements extracomptables : réintégrations et déductions
- Leur traduction sur les imprimés composant la liasse fiscale : la déclaration d'IS (imprimé 2065) - les deux séries de tableaux (comptables et fiscaux) composant la liasse fiscale jointe à la déclaration d'IS - les principaux tableaux fiscaux (2056, 2058 A, 2058 B et 2059 B)

objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Cas pratique : pour chaque proposition, indiquer si la règle fiscale est divergente de la règle comptable et s'il y a lieu d'opérer une réintégration ou une déduction extracomptable

Identifier les opérations extraterritoriales non imposables à l'IS français

- Les règles de territorialité de l'IS en droit interne
- Le rôle des conventions fiscales
- Cas pratique : indiquer l'impact sur les tableaux comptables et sur l'imprimé 2058 d'une activité exercée à l'étranger non imposable en France

Analyser sous l'angle fiscal les charges, amortissements et provisions enregistrés comptablement pour procéder aux réintégrations extracomptables

Réintégrer les charges dont la déduction est limitée, interdite ou différée

- Le régime des charges concernées : aides entre entreprises, dons, jetons de présence, taxes non déductibles, amendes, etc.
- La traduction sur l'imprimé 2058 A
- Le financement de l'entreprise et la déductibilité des charges financières : cas des charges financières versées à des entreprises liées - autres dispositifs applicables
- Cas pratique : examiner le régime fiscal des charges comptabilisées par une entreprise pour compléter l'imprimé 2058 A et déterminer son résultat fiscal

Examiner les divergences fiscal-comptables en matière d'amortissement

- L'amortissement minimal obligatoire
- Les biens dont l'amortissement est fiscalement limité ou interdit
- Les amortissements exceptionnels (suramortissement, etc.)
- Cas pratique : indiquer les conséquences d'une remise en cause par l'Administration fiscale d'une durée d'amortissement pratiquée par l'entreprise

Analyser la déductibilité fiscale des provisions, charges à payer ou dépréciations

- Les conditions générales de déduction
- Les charges à payer : distorsion entre comptabilité et fiscalité
- Le traitement de la C3S (Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés), etc.
- Cas pratique : déterminer le régime fiscal des amortissements et dépréciations comptabilisées par une entreprise

Déduire les revenus ou plus-values bénéficiant de régimes fiscaux dérogatoires

Appliquer le régime fiscal approprié au portefeuille titres

- Les conditions d'application et effets du régime mère-filiales
- Le traitement des participations dans une société de personnes



- Cas pratique fil rouge 1/3 : traiter fiscalement des dividendes encaissés par une société soumise à l'IS

Déterminer le résultat fiscal long terme : les produits taxables à taux réduits

- Les opérations concernées : cession de titres de participation, produits de la propriété industrielle
- Les retraitements fiscaux à réaliser
- Cas pratique fil rouge 2/3 : déterminer des résultats de cessions de titres

Fiscaliser certains gains (ou pertes) latents

- Les écarts sur titres d'OPCVM
- Les contrats en devises
- Cas pratique fil rouge 3/3 : établir les déclarations 2058 A et 2059 B de l'entreprise

Calculer le résultat fiscal pour appliquer les taux d'IS au résultat fiscal bénéficiaire ou gérer le résultat fiscal déficitaire

Calculer et payer l'IS

- Les taux d'IS : taux normal ; taux réduits ; taux spécial PME
- La contribution sociale sur les bénéfices
- Cas pratique : retraiter des charges et des produits d'une entreprise sur les imprimés fiscaux pour déterminer le résultat fiscal et calculer l'IS correspondant

Reporter un résultat déficitaire

- Les modalités du report en avant des pertes
- L'option pour le report en arrière du déficit fiscal
- Partage d'expériences : faut-il toujours opter pour le report en arrière des pertes ?

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 7-8 Sep. 2026
- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

A DISTANCE

- 7-8 Sep. 2026
- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

BORDEAUX

- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

CHAMBERY

- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

GRENOBLE

- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

LILLE

- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

LYON

- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

MARSEILLE

- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

NANTES

- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

NICE

- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

NIORT

- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

PAU

- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

RENNES

- 7-8 Sep. 2026
- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

ROUEN

- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

STRASBOURG

- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

TOULOUSE

- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

TOURS

- 12-13 Oct. 2026
- 19-20 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

